Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL184-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N° 2026-CC-163**

***Séance du 28 septembre 2026***

Membres en exercice : 42
- Présents : 37
- Votants : 40
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2026

Le 28 septembre 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 22 septembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

**MEMBRES PRÉSENTS :**
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET

**MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**
Mme Anne BERTIN donne procuration à M. Gérard MITCHOVITCH, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN, M. Raphaël RAPIN donne procuration à Mme Claudie BALCON

**MEMBRES ABSENTS :**
M. Louis BEAUGENDRE, M. Eric GUEZENOC

Secrétaire de séance : Jean-Louis BONDU

**INTERCOMMUNALITE : Agence de l'eau Loire Bretagne - Rapport d'activité 2025**

**L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un établissement public de l'État sous tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère chargé du Budget, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau.**
**Experte de l'eau au service des collectivités,** des acteurs économiques et agricoles, **elle a pour mission** de les **aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle** et à **lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.**
**Pour agir, elle perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau. L'argent** ainsi collecté **est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations… pour des actions de préservation des milieux aquatiques** : modernisation de stations d'épuration, protection de captages d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques…

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL184-DE

**L'agence :**

- **permet ainsi un développement durable des activités économiques;**
- **encourage les acteurs d'un même bassin versant** (rivière, baie, nappe) **à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau** (SAGE, contrat de territoire) **pour concilier les usages** (eau potable, irrigation, loisirs) **et la préservation des milieux;**
- **apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation;**
- **organise la concertation entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur le comité de bassin Loire-Bretagne, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.**

**Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques.**

**L'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) a transmis à la CLCL son rapport d'activité 2025. Celui-ci a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'établissement public, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre le contrôle.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1522-1 et suivants et l'article L; 1524-5 ;
Vu le rapport d'activité 2025 de l'AELB annexé à la présente délibération,

**Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2025 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.**

Décision : Approuvé à l'unanimité

| | | |
|---|---|---|
| Votants | 40 | |
| Pour | 40 | M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET |
| Contre | | |
| Absten-tion | | |
| NPPV | | |

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL184-DE

**La Présidente**

